

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30/06/2022

| | |
|----------------------------------|------------------------------|
| Date de convocation : 23/06/2022 | Conseillers en exercice : 14 |
| Date affichage : | Conseillers présents : 12 |

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, DUBOIS ARNAUD, LOPEZ MAGALI, VAN DEN OSTENDE PASCALE, LEBLATIER DIDIER, SCANELLA ERIC VERGNOLLE NATHALIE. TEILLAC GERARD

Absents excusés : SOARES DIAS JOSE, ROULLAND MARIE-CLAUDE.

Mr ROULLAND Yannick a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

- Modification statuts CCPF Pays de Fénelon
- convention poste électrique Eyrissou
- prix des repas servis à la cantine 2022-2023
- achat de matériel
- zéro artificialisation des sols
- QUESTIONS DIVERSES

N°2022-06-01 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon - CCPF

Le conseil municipal accepte les modifications proposées

N°2022-06-02- convention poste électrique Eyrissou avec Enedis pour l'implantation d'un poste de transformation

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de servitude de 15 m² pour l'implantation d'un poste de transformation « pour le terrain AB 118 ».

N° 2022-06-03 : Prix repas servis à la cantine 2022-2023

Le conseil municipal, après délibération, **Fixe** le prix des repas servis au restaurant scolaire à partir de la rentrée 2022-2023, à :

- 2.60 € par élève
- 5.10 € par adulte (enseignant, intervenant, personnel communal).

N° 2022-06-04 : Achat de matériel

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de la Motoculture occitane D'un montant global de 5000 € HT, soit 6 000 € TTC, pour une autoportée HUSTLER RAPTOR x2 et une tronçonneuse HUSQVARNA T435 35SN 35.2 CC.

N° 2022-06-05 : Zéro Artificialisation Nette des sols

Le conseil municipal, Partage la préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale.

Divers :

Point adressage : Les numéros sont distribués.

Vente du bus : en mars le conseil avait autorisé le maire à vendre le bus et à fixer le prix de vente. Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition à 6000 €. L'assemblée valide.

Point redevance incitative : rappel de la nécessité de s'inscrire pour obtenir un badge.